
Charte éthique et prévention de la corruption

Version en ligne : <https://www.akelion.com/ethique>

■ Notre cadre de conduite

Akelion entend développer des relations professionnelles fondées sur l'intégrité, la qualité des informations et le respect des personnes. Cette charte énonce les principes attendus dans nos relations avec les clients, fournisseurs, partenaires et autres interlocuteurs.

■ Refuser les avantages indus

Nous refusons de proposer, solliciter ou accepter un avantage destiné à influencer indûment une décision. Cette règle concerne les relations publiques comme privées, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Un paiement visant à accélérer illicitement une démarche ne devient pas acceptable parce que le projet poursuivi est légitime.

■ Cadeaux et invitations

Un geste de courtoisie doit rester raisonnable, transparent et sans contrepartie. Il ne doit pas influencer une consultation, une commande, une réception d'équipement ou une décision administrative. Les espèces et avantages équivalents ne sont pas des cadeaux professionnels acceptables. En cas de doute, la situation doit être examinée avec la direction avant toute décision.

■ Prévenir les conflits d'intérêts

Un intérêt personnel, familial ou financier peut affecter l'impartialité d'une décision. Une telle situation doit être signalée à l'interlocuteur habilité pour permettre un examen et, si nécessaire, un changement de personne chargée de la décision. La présence d'un lien ne doit ni être dissimulée ni entraîner automatiquement une accusation de faute.

■ Relations commerciales loyales

Nos offres et échanges doivent présenter honnêtement les équipements, le périmètre de fourniture, les performances documentées et leurs conditions. Nous refusons les fausses références, les résultats inventés, les qualifications usurpées et les accords illicites destinés à fausser la concurrence.

Les informations confidentielles d'un client, d'un fournisseur ou d'un partenaire ne sont pas utilisées pour obtenir un avantage déloyal ni diffusées sans justification.

■ Intermédiaires et paiements

Le recours à un intermédiaire doit correspondre à un service identifiable, avec un rôle et une rémunération justifiables. Les paiements doivent être rattachés à une opération réelle et documentée. Une demande inhabituelle de règlement, de bénéficiaire ou de changement de coordonnées appelle une vérification avant exécution.

■ Respect des personnes et de la sécurité

Les relations de travail et de partenariat doivent préserver la dignité des personnes. Discrimination, harcèlement et pression pour contourner une règle de sécurité n'ont pas leur place dans notre activité. Les exigences d'un calendrier commercial ne justifient pas une intervention dangereuse.

■ Questions et situations préoccupantes

Pour demander un interlocuteur adapté à une question éthique, contactez contact@akelion.com. Ce premier contact n'exige pas de transmettre des informations sensibles ou un dossier détaillé.

Une situation doit être examinée avec discrétion, impartialité et respect des droits des personnes. Nous refusons les représailles contre une personne signalant de bonne foi une préoccupation. Cette démarche ne limite pas les voies de signalement prévues par la loi.

■ Portée de la charte

Cette charte exprime les principes d'Akelion. Les procédures internes et les engagements contractuels applicables précisent leur mise en œuvre. Elle est mise à jour pour rester cohérente avec nos activités et notre organisation.

Version 1.0 – dernière mise à jour 5 octobre 2026.

AKELION, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 100 000 euros — SIREN 941 481 582 — contact@akelion.com — www.akelion.com